

Metz, le 7 février 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau Le responsable de l'unité police de l'eau, par intérim
Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Romain DECCO
Tél : 03 87 28 30 84
E-mail : romain.decco@moselle.gouv.fr

à
ECOVEGETAL
Les Grandes Pièces
28410 BROUE

- OBJET :** Dossier de déclaration concernant la création d'un site d'implantation de la société ECOVEGETAL à BOUZONVILLE
Avis de non opposition avant délai de deux mois
- RÉF. :** DIOTA-240723-104750-126-004
- P.J. :** Fiche descriptive des ouvrages
Fiche compte-rendu des travaux

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du Code de l'environnement relatif à :

• **création d'un site d'implantation société ECOVEGETAL à BOUZONVILLE**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 11 janvier 2025, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Conformément au récépissé de déclaration qui vous a été transmis, vous ne pouvez pas débiter les travaux avant le 13 mars 2025. Ces derniers devront être réalisés conformément au dossier déposé et dont une fiche descriptive figure en annexe.

La police de l'eau devra être avertie 15 jours avant de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement.

À l'issue des travaux, je vous remercie de me faire parvenir le compte-rendu complété présent en PJ conformément à la réglementation en vigueur.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de BOUZONVILLE où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>. Pour les IOTA à finalité agricole, à peine d'irrecevabilité, les tiers sont tenus de notifier leur recours contentieux à l'auteur de la décision et au bénéficiaire de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours contentieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité police de l'eau,
par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Staab', written over a faint circular stamp.

Laurent STAAB

FICHE DESCRIPTIVE

IMPLANTATION SOCIÉTÉ ÉCOVÉGÉTAL – BOUZONVILLE

Récépissé n° DIOTA-240723-104750-126-004

1 – GÉNÉRALITÉS

Maître d'ouvrage :

Coordonnées :

ECOVEGETAL
Les Grandes Pièces
28410 BROUE

Plan de situation du IOTA :



Description du projet :

Le projet consiste en la création d'un site d'exploitation consacré aux cultures destinées aux toitures végétalisées et parkings perméables. Le site s'étend sur environ 17 hectares dont 5,39 ha sont constructibles et 10,93 ha sont des terres agricoles.



CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME SUBSTRAT, DE SERRES DE CULTURE ET D'UN BÂTIMENT Ecovegetal - Site de Production Nord-Est. ST 328 BOUZONVILLE

Maîtrise d'ouvrage :
ECOVEGETAL
La Référence Naturelle
Les Grandes Pièces - 28 410 - BROUE

Architecte :
Jean-Michel DAUPHIN
10, Rue Raymond Aton - 75 013 PARIS

Paysagiste - urbaniste :
COMPTOIR DES PROJETS
8, place du 14 Juillet 92240 MALAKOFF
T : 01.42.53.62.83

PLAN DE LA PARCELLE GESTION DES EAUX

échelle : 1/2000e N :
phase : PC date : 09/2024 indice : A

2 – IMPLANTATION DES FORAGES

Nom et code de la masse d'eau souterraine : aquifère des Calcaires du Muschelkalk Supérieur (code FRCG106)

Les coordonnées prévisionnelles sont les suivantes :

	Coordonnées GPS	Lambert 93	Lambert II étendu
X	6°33'30,9"E	958 820	907 219
Y	49°17'42,6"N	6 916 450	2 485 753
Z	261,4 m	261,4 m	261,4 m

Coordonnées prévisionnelles du puits n°1

	Coordonnées GPS	Lambert 93	Lambert II étendu
X	6°33'28,4"E	958 778	907 179
Y	49°17'36,6"N	6 916 265	2 485 567
Z	254,8 m	254,8 m	254,8 m

Coordonnées prévisionnelles du puits n°2

3 – TECHNIQUE DU FORAGE

Les puits seront réalisés au marteau fond de trou.

Le diamètre du trou nu sera de 215 mm, la profondeur prévisionnelle de l'ouvrage sera de 45 m

4 – FORAGE

– **Équipement** : tube : tubage PVC cimenté
Diamètre : 125 mm.
Crépine : ouverture des crépines de 0,2 cm
Diamètre : 125 mm.

– **Profondeur finale** : 45 m maximum

– **Tête d'ouvrage** :

comportant un regard étanche de 800 × 1 000 mm.

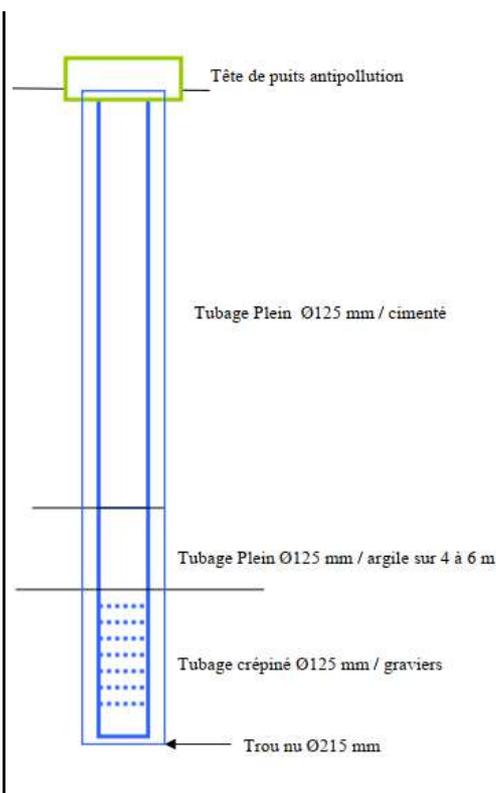
La tête de puits dépassera d'au moins 50 cm de la surface du terrain naturel. Conformément à l'arrêté du 11 septembre 2003, une margelle béton d'au moins 3 m² entourera la tête de puits pour limiter les risques d'infiltration.

– **Essais du pompage** :

Les essais de pompage seront réalisés après nettoyage du puits. Les débits seront fixés à 3, 6 et 10 m³/h. La durée totale de l'essai de pompage sera inférieure à 48 h.

– **Volume maximal annuel** : 35 000 m³.

Les puits seront équipés de pompes permettant un débit de l'ordre de 7 m³/h dans les conditions d'exploitation.



Utilisation des eaux pompées : l'eau de forage servira uniquement à l'irrigation des plantations. Elles ne devront pas être utilisées à des fins de consommations humaines. Les réseaux d'eau d'irrigation ne devront pas être connectés avec le réseau public d'eau destinées à la consommation humaine.

5 – GESTION DES EAUX PLUVIALES

Surface totale desservie (ha)	Coefficient d'imperméabilisation (%)	Débit de fuite maximal (l/s)	Période de retour (an)	Volume utile de rétention (m ³)	Type de rétention et traitement
Env. 17	0,36	Arrosage et infiltration	30	15 347 m ³	Chapelet de bassins pour les eaux pluviales internes au projet

La capacité de stockage maximum sur la zone de projet est d'environ 15 400 m³ décomposés comme suit :

– 3 bassins de rétention :

- bassin plateforme stockage : 1 000 m³
- bassin bâtiment : 300 m³
- bassin principal : 10 000 m³ pour une superficie de 2 371 m² et une profondeur de 5 m

– 1 bassin d'infiltration : 4 512 m³ pour 1 126 m² profondeur maximum de 6 m

Dans le cadre le plus défavorable d'une pluie de période de retour 30 ans suivant un hiver pluvieux, le volume d'eau à stocker serait de 11 295 m³ (5 000 m³ d'étiage + 3 850 m³ des pluies hivernales + 2 445 m³ d'une pluie 30 ans) laissant une capacité de stockage de sécurité de 4 052 m³ disponible pour les évènements exceptionnels.

Aucun rejet n'aura lieu pour des pluies de période de retour de 30 ans.

La mesure de la perméabilité, réalisée dans le cadre de l'étude de sol réalisée par la société DTF Géotechnique, indique une perméabilité de 1,9 à 2,5.10⁻⁶ m/s, soit 6,6 à 9 mm/h.

Une pluie de période de retour de 30 ans générerait un volume à stocker de 2 445 m³.

Dans le cas de deux évènements trentennales successifs, suivant une saison hivernale pluvieuse, et sur la base d'une vitesse d'infiltration de 6,6 mm/h, le temps de vidange de la seconde pluie trentennale serait 329 h, soit de 13 à 14 jours.

Utilisation des eaux stockées : l'eau de rétention servira uniquement à l'irrigation des plantations. Elles ne devront pas être utilisées à des fins de consommations humaines. Les réseaux d'eau d'irrigation ne devront pas être connectés avec le réseau public d'eau destinées à la consommation humaine.

6 – MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet prévoit la plantation d'une haie périphérique de 1198 m linéaire soit 2 677 m².



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires
de la Moselle**

Bilan de fin de chantier suite à procédure loi sur l'eau

Ce formulaire et ses annexes sont à transmettre par mail à l'adresse :
ddt-se-pe@moselle.gouv.fr

Coordonnées du pétitionnaire

Organisme / raison sociale :
Nom et Prénom :
Adresse complète :
Téléphone :
Adresse de messagerie :

Dossier concerné

Intitulé du dossier :
Référence administrative du dossier : (N° cascade ou DIOTA)
Sur la commune de :

La localisation figure en annexe sur un extrait de fond de carte IGN à une échelle lisible.

Déroulement des travaux

Date de début : _____ Date de fin : _____

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mesures prises pour respecter les prescriptions de l'APG et du dossier :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Impacts

Effets identifiés de l'aménagement sur le milieu et sur l'écoulement des eaux, si concerné.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Écarts avec le dossier

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autres informations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Liste des pièces à fournir

- Localisation du projet avec fond de carte IGN ;
- Plan de récolement ;
- Photographies du site avant et après travaux ;
- l'ensemble des pièces demandées par dans les arrêtés de prescriptions générales relatifs aux rubriques de votre projet.